



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Délibération n° DEL 2026-028

Le **27/03/2026** à 19h30, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **23/03/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah, RODRIGUEZ Sandrine, DELERI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Lorelei.

Procurations : 01

COUSIN Corinne a donné pouvoir à POIRIER Patrice

Absents : 01

COUSIN Corinne

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame HERRERO Sabine, la doyenne des membres du conseil, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire :

POIRIER Patrice

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 07/04/2026
- Publication le 08/04/2026

Objet : ELECTION DU MAIRE

La Présidente, doyenne des membres du conseil municipal, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le conseil, à procéder à l'élection du maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

M. Cédric MERLOT se déclare candidat à la fonction de Maire.

Chaque conseiller municipal est invité à déposer dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

— Nombre de votants (enveloppes déposées)	29	(vingt-neuf)
— Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0	(zéro)
— Nombre de bulletins blancs.....	7	(sept)
— Nombre de suffrages exprimés	22	(vingt-deux)
— Majorité absolue (moitié + 1).....	12	(douze)

Ont obtenu :

— M. Cédric MERLOT	22 voix	(vingt-deux)
--------------------------	----------------	--------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7, L. 2122-1, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire,

M. Cédric MERLOT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. MERLOT remercie les élus, pour leur présence et leur soutien. Il indique ensuite vouloir construire l'avenir de VIRY avec l'ensemble des conseillers municipaux.

M. de VIRY, au nom de sa liste, le félicite et lui souhaite beaucoup de réussite.

Résultat du vote :

Pour :	Contre :	Abstention :
--------	----------	--------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cédric MERLOT

Signé

Le secrétaire,
Patrice POIRIER

Signé